

et territoires d'Afrique australe dirigés par des minorités blanches et aux réfugiés vivant dans les pays voisins.

Pour réaliser ce programme élargi, l'Agence canadienne de développement international serait autorisée à étudier les demandes d'aide se rapportant à des projets mis à exécution en Afrique australe pourvu que des organisations non gouvernementales canadiennes et des organisations internationales réputées parrainent ces projets et que ceux-ci soient axés sur l'aide humanitaire ou sur le développement. Chaque projet serait alors évalué selon son bien-fondé et les responsables du projet devraient persuader les autorités canadiennes que le projet sera soumis à une surveillance et à une vérification très stricte.

Le gouvernement canadien n'a pas l'intention d'affecter directement des crédits aux mouvements de libération de l'Afrique australe. En outre, à ce jour aucune subvention n'a été accordée aux organisations qui fournissent une aide humanitaire à ces mouvements en Afrique australe et aucune subvention ne sera accordée tant que le budget de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour l'année financière 1974-75 -- qui inclut des contributions aux organisations non gouvernementales -- n'aura pas été approuvé par le Parlement.

Se reportant à l'intention du gouvernement canadien d'élargir son programme d'aide humanitaire en Afrique australe, M^{lle} Monique Bégin, député et représentant du Canada auprès du Comité de tutelle de l'Assemblée générale des Nations Unies, a précisé le 14 décembre 1973 que, sous réserve de l'approbation du Parlement, le Canada contribuera pour \$175,000 en 1974 au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe et pour \$100,000 au Fonds d'échanges universitaires internationaux, deux programmes fournissant une aide sous forme de bourses d'études aux réfugiés des pays à régime minoritaire de l'Afrique australe.

Le gouvernement canadien n'appuie pas le recours à la violence comme moyen de résoudre les conflits actuels en Afrique australe, mais il est d'avis qu'il devrait apporter une aide tangible aux populations autochtones d'Afrique australe qui cherchent à acquérir une certaine dignité et à parvenir à l'autodétermination; c'est la raison pour laquelle, sous réserve de l'approbation du Parlement, le gouvernement continuera à apporter une aide humanitaire à ces populations.